

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 11 MARS 2022

DÉLIBÉRATION CA-2022-10

Approuvant le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** le projet du procès-verbal de la séance 28 janvier 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 11 mars 2022 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022

Fait à Créteil, le 11 mars 2022

**Le Vice-Président
du Conseil d'administration**


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ